

**M. Knowles:** C'est ce que le ministre de la Défense nationale a proposé hier soir, et d'autres députés l'ont proposé deux ou trois fois. Sur le consentement unanime, allons-y.

**L'hon. M. McIlraith:** Si le député veut que l'article 2 soit réservé et que l'article 3 soit mis en délibération, nous n'y voyons pas d'inconvénient.

**M. le président:** Le comité consent-il à réserver l'article 2?

**Des voix:** D'accord.

**M. le président:** Le comité passe à l'étude de l'article 3.

**L'hon. M. Churchill:** Quittez le fauteuil et faites rapport de l'état de la question.

**M. Horner (Acadia):** J'ai annoncé qu'il était six heures.

**L'hon. M. McIlraith:** Pour éviter tout ennui de procédure, je dirai que je ne comptais pas couper court au discours du député à six heures. S'il désire reprendre ses observations sur l'article 2, je le proposerai à la fin de ses remarques; je transmettrai la suggestion du député de Winnipeg-Sud-Centre à mon collègue, le ministre de la Défense nationale. Nous pourrions le faire de la façon qui conviendra le mieux au réopinant.

• (6.00 p.m.)

**M. le président:** A l'ordre. Le ministre des Travaux publics laisse-t-il entendre qu'on devrait permettre au député d'Acadia de conclure ses remarques et ensuite réserver l'article 2?

**L'hon. M. McIlraith:** Monsieur le président, voici mon dilemme: le député d'Acadia avait la parole. Il s'est rassis, croyant qu'il était six heures, sans avoir conclu, semble-t-il, ses observations. Le député de Winnipeg-Sud-Centre a ensuite proposé que nous réservions l'article 2 et que nous passions à l'article 3. J'ai approuvé cette proposition sans me rendre compte que je coupais ainsi la parole au député d'Acadia. Je me suis levé pour expliquer mon dilemme à cet égard, car je n'avais pas l'intention d'interrompre le député. J'approuverais deux solutions: ou bien l'on décide que nous en sommes toujours à l'article 2, jusqu'à la fin des observations député, ou que l'article 2 est réservé. Quel que soit le choix des membres de l'opposition, je l'approuve.

**M. le président:** A l'ordre. A titre de président, j'aimerais que les membres du comité prennent une décision bien définie afin qu'il n'y ait pas de malentendu quand le comité se réunira demain ou un autre jour.

**M. Horner (Acadia):** Monsieur le président, j'aimerais poursuivre l'examen du bill. Il ne me faudra probablement pas plus de cinq ou dix minutes demain pour terminer mes remarques sur l'article 2 et nous pourrions ensuite passer à l'article 3.

**L'hon. M. McIlraith:** J'en conclus donc, monsieur le président, que nous en sommes toujours à l'article 2.

**M. le président:** Le comité en sera encore à l'article 2 quand il se réunira de nouveau.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

(A 6 h. 05, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)